

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 17 octobre 2017, à Le Biot

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT)
<u>Montriond :</u>	BRAIZE Alain
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Baume :</u>	POLLIEN Frédéric (DS La Baume)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Morzine :</u>	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, RASTELLO Lucien, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps :</u>	BOIRE-VARLET Catherine Sophie et COTTET Sophie
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Les Gets :</u>	MUTILLOD Christophe
<u>Lullin :</u>	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Procurations :

COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps) à BOIRE-VARLET Catherine-Sophie (Saint Jean d'Aulps)
RICHARD Michel (Morzine) à BERGER Gérard (Morzine)

Délégués présents sans droit de vote :

HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz), VERNAY Franck (DS Le Biot) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps), RICHARD Michel (Morzine), ANTHONIOZ Henri (Les Gets), GOINE Nathalie (Les Gets), GURLIAT Romain (Vailly) et LAGRANGE Georges (Montriond)

Délégués absents :

GAYDON Christelle (Saint Jean d'Aulps), MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), LE RAY Gérard (DT) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et BAILLEUX Jean-François (responsable Urbanisme)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 19 septembre 2017 :

- 20 septembre 2017 : Bureau/Comité SYANE à Annecy (*Gilbert PEILLEX*)
- 21 septembre 2017 : DETR à Annecy (*Jacqueline GARIN*)
- 21 septembre 2017 : COPIL Géopark (*Yannick TRABICHET*)
- 25 septembre 2017 : Réunion publique SCOT à Morzine
- 27 septembre 2017 : séminaire Empreintes 74 au DDVA (*Hélène RICHARD*)
- 28 septembre 2017 : Bureau du SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*)
- 3 octobre 2017 : COPIL aménagement numérique SYANE (*Gilbert PEILLEX*)
- 4/6 octobre 2017 : Convention AdCF à Nantes (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD, Yannick TRABICHET, Gilbert PEILLEX, Hélène RICHARD*)
- 9 octobre 2017 : CDCI à Annecy (*Jacqueline GARIN*)
- 10 octobre 2017 : directeur ONF à La Vernaz (*Jacqueline GARIN*)
- 12 octobre 2017 : Conseil SIAC à Allinges
- 12 octobre 2017 : CA d'Empreintes 74 à Annecy (*Hélène RICHARD*)
- 12 octobre 2017 : COPIL Natura 2000 au Biot (*Sophie MUFFAT*)
- 12 octobre 2017 : AG des commerçants de Morzine (*Jacqueline GARIN*)

3- Culture

3.1 Présentation des Chemins de Traverse 2017-2018

M. MACIA, Directeur de la Maison des Arts du Léman (MAL), rappelle que les Chemins de Traverse, ce sont 32 communes, 13 projets, du matériel (gradins, sons et lumières...) et du personnel professionnel pour des prestations de qualité. Il insiste sur l'engagement de la MAL vis-à-vis des communes et sur la relation de confiance qui doit se faire sur la communication (journal municipal, commerçants, associations, bibliothèques...). Il regrette le manque de participants lors du spectacle qui a eu lieu en octobre à Morzine. Il suggère l'idée d'associer les clubs sportifs dans la promotion de ces spectacles car ces clubs ont selon lui pour mission d'assurer une fonction vis-à-vis de la jeunesse. Il pourrait par exemple être envisagé d'organiser, une fois par an, un spectacle que les jeunes sportifs de ces clubs viendraient voir. Stéphane PUGIN-BRON se propose de relayer cette proposition au Football Club du Brevon pour voir s'il ne serait pas possible pour eux de se rapprocher de la MAL en vue d'organiser un stage de cohésion d'équipe.

Jacqueline GARIN estime qu'il y a un souci dans la communication. Elle précise qu'une diffusion par mail n'est pas efficace car les communes reçoivent chaque jour une multitude de mails et qu'il est fort probable que certains d'entre eux finissent dans les indésirables ou à la corbeille.

Yannick TRABICHET souligne qu'il y a quelques années, les Chemins de Traverse étaient portés par les élus via des comités relais qui fonctionnaient très bien et que c'était selon elle la bonne échelle car la communication sur les spectacles se faisait grâce au bouche-à-oreille.

Hélène RICHARD précise que le comité existe encore à Morzine mais qu'il faudrait que les élus intéressés se fassent connaître.

M. MACIA demande aux communes de bien vouloir communiquer davantage auprès de leurs habitants, notamment via leurs sites Internet.

3.2 DDVA : vote des tarifs pour le marché monastique

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs tels que présentés en annexe.

4- Urbanisme

4.1 Approbation de la révision n° 1 du PLU du Biot

Jean-François BAILLEUX souligne qu'Anne-Laure SARTORI, de l'Agence des Territoires, n'a pas pu venir ce soir et prie de l'en excuser. Il rappelle aux membres du conseil communautaire le suivi de la procédure et les grandes lignes du projet.

Henri-Victor TOURNIER, personnellement intéressé par cette affaire, ne participe ni au débat, ni au vote.

Rappel du suivi de la procédure

- 24 avril 2015 : délibération conseil municipal du Biot prescrivant la révision n°1 du PLU
- 2 février 2016 : délibération du conseil communautaire acceptant la poursuite de la révision
- 9 février 2016 : débat en conseil communautaire sur le PADD
- entre juin 2015 et juin 2016 : 3 réunions publiques organisées par la commune en concertation avec la CCHC
- 10 octobre 2016 : délibération du conseil communautaire approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision
- 23 février et 20 mars 2017 : arrêtés de la Présidente prescrivant l'enquête publique
- 3 avril au 5 mai 2017 : enquête publique
- 29 mai 2017 : conclusions et rapport du Commissaire Enquêteur : avis favorable

Les grandes lignes du projet

- Recentrage du développement de l'urbanisation au centre-village et sur Richebourg (voir OPA)
- Maîtrise du développement des résidences secondaires : réduction importante de l'emprise des zones urbaines et d'urbanisation future (30 ha)
- Acquisition par la commune (en partenariat avec l'EPF74) de constructions dans le centre-village pour mettre en œuvre un projet de renouvellement urbain (logements sociaux, personnes âgées)
- Soutien des activités de « proximité » : micro site à vocation artisanale de Richebourg
- Soutien de l'agriculture et de la biodiversité

Jean-Francois BAILLEUX ajoute que le dossier de révision du PLU respecte les lois, schémas et servitudes en vigueur (Montagne, ALUR, SRU, ENE, SCoT, SDAGE, SRCE, SRCAE, SUP...) et prend en compte les avis des Personnes Publiques Associées, les observations reçues dans le cadre de l'enquête publique ainsi que les prescriptions du Commissaire Enquêteur annotées dans ses conclusions et son rapport, ce qui se traduit par 17 requêtes satisfaites (sur 28), la majorité des requêtes portant sur des modifications de tracés (N ou A à remettre en U, AU ou UX).

Christophe MUTILLOD s'étonne que l'on puisse parler de la maîtrise du développement des résidences secondaires dans la mesure où on ne sait pas le faire, qu'on ne dispose pas des outils nécessaires et que c'est justement ce qu'on réclame via le droit à l'expérimentation. Jean-François BAILLEUX souligne que c'est le terme utilisé dans le PADD, mais qu'il est tout à fait possible de le modifier. Il précise que, sur ce point, aucun texte législatif ne permet aujourd'hui d'interdire ou d'imposer un type de résidence par rapport à un autre et que cela n'est pas non plus la volonté du PLU en révision. Cependant, la réalisation de logements socialement aidés est une nécessité, ce qui fige à minima la destination de ces logements et le PLU veille à ne pas favoriser le développement des lits « froids » en, par exemple, n'offrant pas de nouvelles capacités d'accueil à la station (Col du Corbier) tout en mettant en œuvre des actions susceptibles de redynamiser cette dernière (construction d'un restaurant et d'une salle hors-sac, aménagement des espaces naturels,...).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la révision n° 1 du PLU du Biot.

4.2 PLUi-H – Accueil d'un stagiaire

Jean-François BAILLEUX fait part d'une demande de stage en alternance reçue par Alexandre BANCEL, étudiant à l'Université Jean Moulin Lyon 3 en master « Gestion des territoires et développement local - Santé et territoire, intelligence géographique et aide à la décision (SIGAD) ».

- durée du stage : du 20/11/2017 au 22/06/2018,
- nombre de jours : 115 jours,
- nombre d'heures totales : 805,
- quotité hebdomadaire : 35 heures,
- rythme de l'alternance : 1 semaine à l'université et 3 semaines en entreprise,
- montant horaire de la gratification : 3,60 €

Il propose de l'accueillir au service Urbanisme afin de l'assister sur le suivi de l'élaboration du PLUi-H. Ses missions seraient les suivantes :

- participation aux réunions (prises de note),
- rédaction de certains comptes rendus,
- interventions dans les communes pour expliciter la démarche PLUi-H,
- réalisation de questionnaires ou enquête.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention de stage correspondante.

5- Petite enfance

5.1 Crèche d'Avoriaz : versement d'une subvention complémentaire avec la commune de Morzine

Gérald LOMBARD souligne que l'Association des Enfants d'Avoriaz n'a actuellement plus de trésorerie et ne peut plus payer ses factures. Il précise qu'après avoir rencontré les responsables de l'association, les causes de cette situation ont été identifiées et sont les suivantes :

- la création d'une nouvelle association ne gérant plus que la halte-garderie. Or, jusqu'à maintenant, c'était l'activité de la halte garderie qui générait dès septembre une trésorerie suffisante au fonctionnement de la crèche jusqu'au versement de l'aide de la CAF,
- un versement de la CAF très tardif car la crèche est considérée comme une crèche saisonnière d'hiver.

Stéphane PUGIN-BRON, après avoir abordé le problème en bureau, propose de verser à l'association une subvention supplémentaire de 35 000 € (20 000 € comme fond de roulement permanent et 15 000 € comme avance de la subvention 2018). Il propose également de demander à la CAF de considérer la crèche comme une crèche permanente afin qu'elle puisse recevoir des versements trimestriels.

Christophe MUTILLOD souligne qu'il ne s'agit pas d'une avance mais uniquement d'un fond de roulement et que l'association devra bien veiller à ne pas consommer les crédits versés dans le cadre de cette subvention complémentaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de verser à l'Association des Enfants d'Avoriaz une subvention complémentaire de 35 000 euros.

5.2 Crèche d'Avoriaz : passation d'un bail emphytéotique

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que les travaux d'aménagement du pôle enfance et petite enfance à Avoriaz sont sur le point d'être terminés. Il rappelle que le nouveau bâtiment comprend une crèche (compétence de la CCHC), une halte-garderie (compétence de la commune) et des locaux mutualisés. Afin de garantir pour l'avenir à la fois la commune et la CCHC sur les activités qui seront exercées dans ce nouveau bâtiment, et suite à l'accord de principe donnés par les 2 collectivités, il propose de passer avec Morzine un bail emphytéotique de 65 ans par lequel la commune met à disposition de la CCHC la partie du bâtiment qui concerne la crèche. Ce bail prévoira notamment que la partie communautaire ne pourra être utilisée que dans le cadre de la compétence Petite enfance et que la partie communale ne pourra servir que dans le cadre de la compétence Enfance. Il sera également précisé qu'en cas de changement d'utilisation, la nouvelle affectation devra faire l'objet d'une demande auprès de la commune ou de la CCHC, qui devra l'autoriser. En cas de refus de cette nouvelle affectation, la commune s'engage à racheter les années résiduelles du bail aux conditions qui seront convenues dans le bail.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer ce bail emphytéotique avec la commune de Morzine.

5.3 Crèche de Vailly : avenant au marché de travaux

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, suite aux prescriptions du géotechnicien, des travaux supplémentaires de fondations ont été réalisés par l'entreprise ENGECO (lot n° 2 – maçonnerie). Afin de régulariser la situation, il fait part de la nécessité de passer un avenant afin de pouvoir régler à l'entreprise ces travaux supplémentaires :

- Montant du marché initial : 311 096,07 € HT
- Montant de l'avenant : 40 048,28 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation de cet avenant.

5.4 Crèche de Vailly : avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage passée avec le SIVU du Val d'Hermone

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire la passation d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre la CCHC et le SIVU du Val d'Hermone pour la création d'un pôle petite enfance à Vailly comprenant la construction d'une nouvelle crèche (compétence de la CCHC) et la réhabilitation de l'école maternelle intercommunale de Vailly (compétence du syndicat). Cette convention prévoyait initialement une répartition du coût de l'opération à hauteur de 73 % pour la CCHC et 27 % pour le SIVU du Val d'Hermone.

Suite à l'attribution du marché de travaux et afin de répartir au plus juste le coût de l'opération en fonction des besoins respectifs de chaque structure et de l'utilisation qui sera faite au quotidien des équipements réalisés, il propose de passer un avenant à la convention afin de supprimer cette clé de répartition et de la remplacer par 2 nouvelles :

- une clé de répartition spécifique aux travaux relatifs à la mise en place du système d'assainissement non collectif, de la chaudière et du préau de l'école : 85 % pour le SIVU et 15 % pour la CCHC,
- une clé de répartition applicable à l'ensemble des travaux exceptés ceux listés ci-dessus : 70 % pour la CCHC et 30 % pour le SIVU.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation de cet avenant.

5.5 Maisons d'Assistants Maternelles : aides au démarrage

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que, par délibération en date du 26 mai 2015, le conseil communautaire avait décidé d'octroyer une aide au démarrage de 300 euros aux organismes qui mettent en place une maison d'assistants maternels. Afin de corriger une erreur de rédaction de cette délibération initiale qui prévoyait le versement d'une aide par agrément, il propose de redélibérer sur le sujet afin de prévoir un versement de 300 euros (200 euros la 1^{re} année, 100 euros la 2^{ème}) par enfant susceptible d'être accueilli dans la MAM au vu des agréments délivrés par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement d'une aide au démarrage de 300 euros dans les conditions présentées ci-dessus.

5.6 Festival « A hauteur d'enfants »

Stéphane PUGIN-BRON fait le bilan du Festival « A hauteur d'enfants » qui a eu lieu le 30 septembre 2017 aux Gets :

- plus de 500 visiteurs (240 adultes et 260 enfants dont 150 de moins de 7 ans) et une diversité géographique importante (Giffre, Thonon...),
- 18 animations, 3 conférences et 2 spectacles,
- 10 réunions préparatoires du groupe projet,
- 1 réunion de lancement avec les intervenants et 1 réunion de bilan en prévision (fin octobre / début novembre),
- près de 7 500 € de budget malgré des intervenants venus bénévolement et hors coûts de personnel CCHC (services techniques, renforts le jour J).

Yannick TRABICHET estime qu'il aurait été judicieux de passer par la commission Petite enfance pour préparer ce type d'événement. Gérald LOMBARD propose de réunir à l'avenir la commission au moins une fois par an.

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il faut attendre début 2018 pour jauger la capacité humaine à refaire le festival. Jacqueline GARIN pense qu'il serait préférable de l'organiser une année sur 2.

6- Finances

Charles-Henri MONTET précise aux membres du conseil communautaire qu'une décision modificative doit être votée pour le budget principal afin d'ouvrir les crédits nécessaires au versement de la subvention complémentaire pour l'Association des Enfants d'Avoriaz :

- 022 Dépenses imprévues - 14 000,00 €
- 6574 Subventions + 14 000,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote les mouvements de crédits proposés ci-dessus.

7- Accueil des saisonniers

7.1 MSAP de Montriond

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la MSAP de Montriond a ouvert ses portes le lundi 9 octobre 2017 avec 4 agents sur place : 2 du Pôle emploi, 1 agent CCHC et 1 emploi en service civique CCHC. L'inauguration a eu lieu le lundi 23 octobre à 11h en présence de Mme la Sous-Préfète de Thonon-les-Bains.

7.2 Point d'accueil des saisonniers

Stéphane PUGIN-BRON fait le point sur la capacité d'accueil des saisonniers pour cet hiver :

- camping du Pré : 7 emplacements (complet),
- camping de La Baume : 31 emplacements (complet),
- Auberge du Cloret : 10 studios (complet),
- Cellule logement : 9 appartements (4 appartements de disponible mais en voie d'attribution car liste d'attente très importante).

7.3 Campings

Stéphane PUGIN-BRON rappelle, qu'en accord avec la municipalité de La Baume, il a été décidé d'ouvrir à nouveau, pour l'hiver 2017-2018 et pour un montant forfaitaire de 20 000 euros, le camping municipal afin d'héberger des saisonniers en camping-car détenteurs d'un contrat de travail en cours auprès d'un employeur du territoire. Il ajoute qu'un accord a également été trouvé avec le camping Le Pré à Montriond pour la mise à disposition de 7 emplacements pour un coût forfaitaire de 12 300 €. Pour ce faire, il fait part de la nécessité de passer des conventions et de fixer les tarifs de location des emplacements. Il rappelle que les tarifs fixés pour l'hiver 2016-2017 étaient de 110 euros par emplacement et par mois pour le camping de La Baume et 160 euros pour le camping de Montriond. Il propose, après discussion en bureau, de fixer les tarifs suivants pour l'hiver 2017-2018 :

- camping de La Baume : 130 euros par camion aménagé, par mois et pour une personne (majoration de 30 euros par mois par personne supplémentaire dans la limite de 3 personnes par camion),
- camping de Montriond : 170 euros par camion aménagé, par mois et pour une personne (majoration de 45 euros par mois par personne supplémentaire dans la limite de 3 personnes par camion).

Alain BRAIZE ne comprend pas pourquoi c'est la CCHC qui supporte le coût de l'hébergement des travailleurs saisonniers. Jacqueline GARIN rappelle que la CCHC a pris la compétence en la matière depuis que M. BATTANDIER, ancien Maire de Morzine, avait à l'époque interdit le stationnement des campings-cars sur la commune, ce qui avait eu pour conséquence d'inciter les saisonniers à s'installer un peu partout sur le territoire des autres communes et que cela avait amené la CCHC à chercher des solutions pour permettre aux travailleurs saisonniers de se loger tout en leur garantissant des conditions d'hygiène et de sécurité minimales. Christophe MUTILLOD ajoute qu'il s'agit avant tout d'offrir des conditions d'hébergement sécurisées pour éviter des drames tel que la Haute-Savoie en a déjà connu.

Yannick TRABICHET souligne que la politique d'accueil des saisonniers doit se mener en partenariat avec les employeurs. Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER considère quant à elle que ce sont les employeurs qui doivent loger leurs saisonniers et non la CCHC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés et autorise Madame la Présidente à signer les conventions de location avec les campings.

7.4 Auberge du Cloret

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de passer une nouvelle convention avec la commune d'Essert-Romand en vue de la location, pour l'hiver 2017-2018, de l'auberge du Cloret au prix de 10 000 € l'hiver (idem hiver précédent). Il propose également de fixer les tarifs suivants :

- 360 € par mois pour les petits studios,
- 500 € par mois pour les grands studios,
- des frais de gestion (à charge de l'employeur) à hauteur de 10 % des loyers facturés.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés et autorise Madame la Présidente à signer la convention de location.

7.5 Cellule logement

Stéphane PUGIN-BRON rappelle les missions de la cellule logement :

- mettre en relation des propriétaires privés avec des employeurs,
- préparer les baux de location,
- réaliser les états des lieux initiaux et finaux,
- être, si nécessaire, le médiateur entre propriétaire, employeur et occupant.

Stéphane PUGIN-BRON précise que la loi Montagne II offre la possibilité de travailler avec une Agence Immobilière à Vocation Sociale qui peut désormais mandater des agents publics. Après discussion en Bureau, il propose de passer une convention avec SOLIHA 74 afin de prévoir le dispositif suivant :

- la CCHC mobilise des logements du parc privé, gère les réservations des employeurs, réalise les visites et états des lieux, remet les clés et assure le suivi technique des logements,
- le propriétaire mandate SOLIHA pour gérer son bien,
- SOLIHA apporte sa caution juridique et ses compétences techniques, gère le bien (réalisation des baux, perception des loyers,...) et s'occupe des contentieux.

Stéphane PUGIN-BRON présente aux élus le montage financier validé par le Bureau, à savoir un coût forfaitaire de 2 000 euros à charge de la CCHC pour l'hiver 2017-2018 ainsi que des frais de gestion locative à hauteur de 35 euros par appartement et par mois. Il propose également de fixer à 150 euros, par appartement et pour la saison, les frais de gestion qui seront facturés par la CCHC aux employeurs qui participeront à ce dispositif.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- autorise Madame la Présidente à passer une convention avec SOLIHA 74 dans les conditions qui lui ont été présentées.

- valide les frais de gestion à facturer aux employeurs.

8- Personnel

8.1 Création d'un emploi permanent d'animateur pour la MSAP

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} décembre 2017, un poste d'animateur MSAP sur le grade d'adjoint administratif en vue de la stagiairisation de Chantal BOURREAU, actuellement recrutée via un CUI-CAE dont l'échéance est fixée au 30 novembre 2017.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer ce poste.

8.2 Services Déchets et coursives : création d'emplois non permanents

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer, comme chaque année, les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement des services :

- 1 poste d'agent technique à temps non complet (18h par semaine) du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018,
- 1 poste à temps non complet (14h par semaine) du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018,
- 9 postes à temps complet du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces 11 postes.

La prochaine réunion auront lieu le mardi 14 novembre 2017 à 18h30 à la salle polyvalente de Vailly et le mardi 5 décembre 2017 à 18h30 à la salle polyvalente de Reyvroz.

Le Biot, le 23 octobre 2017

La Présidente